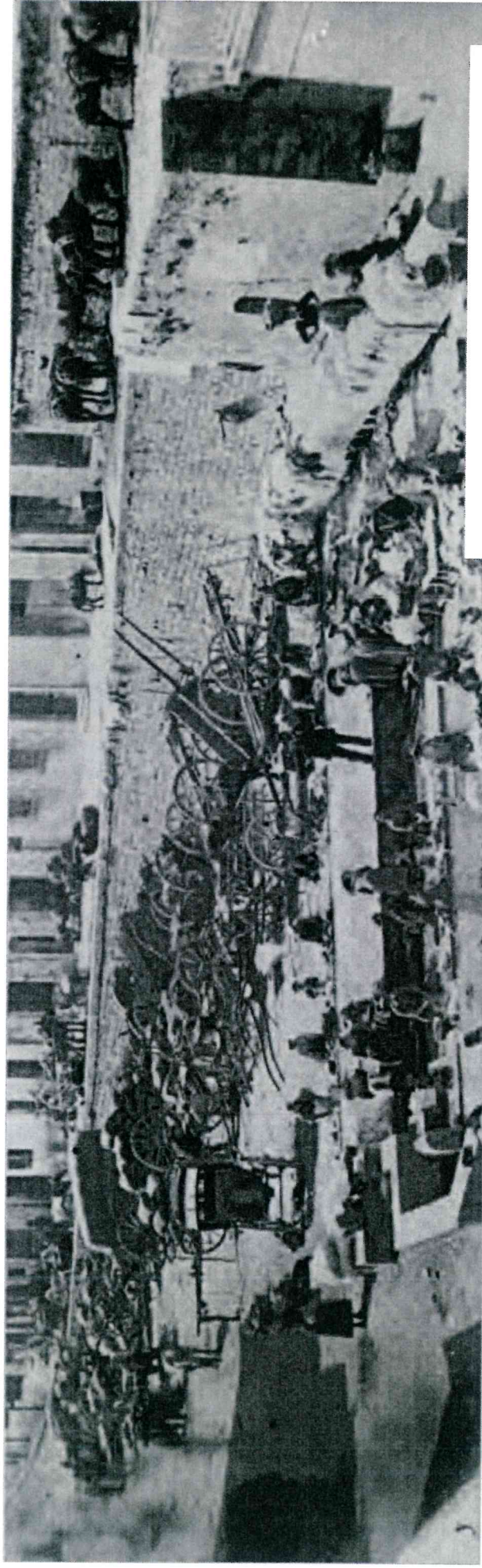




La Foux au niveau du boulevard du Jeu de Ballon à Grasse

LA SAGA DU FOULON - ÉPISODE 1

À la recherche de l'eau (1846-1873)

Le Patriote Côte d'Azur inaugure une nouvelle série d'articles liés à l'approvisionnement en eau dans l'ouest du département et, plus précisément, au canal du Foulon. Premier épisode cette semaine, avec la période allant de 1846 à 1873.

Par **Jean-Pierre Froitzheim**

Depuis les temps les plus reculés, Grasse doit sa fortune à la source de la Foux. Ce n'est donc pas un hasard si cette commune fut construite près de cette source par les Celto-ligures. L'eau de la Foux était utilisée tout au long de son parcours urbain pour l'arrosage, l'industrie, les moulins et pour alimenter les fontaines de la ville. La tannerie ne se serait pas développée au milieu du XIII^e siècle sans cette eau. Mais, malgré ses 70 à 100 litres/seconde, elle ne suffit plus au XIX^e siècle au développement de la ville et à l'approvisionnement en eau des hameaux grassois.

On étudia alors tous les moyens d'augmenter le volume d'eau pour le développement de la cité. Les recherches autour de la source de la Foux ne donnant que quelques litres supplémentaires, il fallait avoir recours à des procédés d'envergure plus importante.

Ainsi, dès 1840, l'idée de dériver l'eau de la Siagne vers Grasse vit le jour. Mais, avant que l'affaire fut mise au point, survint la Révolution de 1848, ce qui provoqua l'ajournement du projet. Plus audacieuses, les études du projet de février 1863 prévoyaient la dérivation des eaux du fleuve Var à la hauteur du confluent de l'Estéron. Après avoir desservi la partie est de l'arrondissement, le canal arrivait sur les hauteurs de Magagnosc - hameau situé à l'est de la ville de Grasse - serait dirigé vers Châteauneuf, Valbonne, Mouans-Sartoux, La Roquette, Mougins, Le Cannet, Cannes et Antibes et, bien évidemment, la ville de Grasse et ses hameaux. Ce projet pouvait voir le jour grâce au rattachement du Comté de Nice à la France en 1860, le fleuve Var perdant son statut de binationalité.

Après une visite à Grasse en 1863, le comte Grandchamps, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département des Alpes-Maritimes, aurait à s'occuper d'une dérivation devant amener les eaux du Loup sur le territoire de

Grasse.

Dans le même temps, le conseil municipal de Grasse délibère et approuve la création d'une commission chargée d'étudier la possibilité d'amener une partie de l'eau de la Siagne vers Grasse. Le 18 décembre 1872, le conseil municipal de Grasse approuve le rapport de l'ingénieur, M. Just, proposant la dérivation de la rivière Loup pour irriguer la ville de Grasse.

Mais, parallèlement, Cannes est aussi à la recherche d'eau pour affirmer son statut de station climatique, créée quelques années plus tôt par Lord Brougham, épaulé par Prosper Mérimée. Joseph Méro, maire de Cannes depuis 1865, ancien pharmacien et ancien patron de la parfumerie Méro, qui était l'une des plus importantes de Grasse, connaissait donc le rôle de l'eau dans l'économie. Élu simultanément à Grasse et à Cannes, il opta pour Cannes, où les fonctions de maire lui furent dévolues par le gouvernement impérial. Joseph Méro prit donc le dos-

sier de l'eau à bras le corps. À la suite du voyage à Nice de l'Empereur en 1860, une subvention du tiers de la dépense fut promise à la ville en octobre 1861 par M. Rouher, ministre des Travaux publics. Avec l'accord de Napoléon III, Cannes obtint, le 25 août 1866, le décret de concession des eaux de la Siagne et du Loup que la Ville sollicitait. Avec ce décret, Grasse et les communes avoisinantes se virent privées d'eau par la confiscation des deux fleuves situés de part et d'autre de la ville.

Joseph Méro fit étudier un avant-projet de dérivation de la Siagne par le comte Grandchamps, cet avant-projet représentant les études de M. Bosc de 1843 et de l'ingénieur Gaduel de 1851, qui faute de financement avaient été suspendus. Le projet de M. Grandchamps aboutissait au plateau de Roquevignon et desservait en même temps que le territoire de Grasse les communes de Saint-Cézaire et de Cabris. Mais le Gouvernement, dont l'avis était indispensable, accorda la délégation à la Compagnie Dussart et Sellier, artisans d'un projet concurrent

qui passait au bas de la ville de Grasse. Messieurs Dussart et Sellier représentaient la Société anglaise (Général Irrigation and Water Supply Company of France Limited) qui obtint donc la délégation de construction du canal et une subvention de 500 000 francs ainsi que le droit de gérer l'exploitation pour une durée de 50 ans, jusqu'en 1918. Après quoi, la Ville de Cannes en devenait propriétaire à perpétuité. La quantité d'eau à prélever sera déterminée le 23 avril 1873, soit 5 ans après la mise en service du canal de la Siagne : 1 000 l/s pour la Siagne et 900 l/s pour le Loup soit 1 900 l/s pour Cannes contre 280 pour Grasse.

Voilà Grasse privée d'eau une fois de plus. Ne pouvant bénéficier du canal de la Siagne, la commune chercha donc une solution pour son alimentation en eau.

La légende veut que ce soit un cantonnier de Gourdon qui fit connaître l'existence de la source du Foulon à la municipalité de Grasse. L'achat de la source à M. Aron, son propriétaire, eut lieu le 30 août 1873. La Compagnie Générale des Eaux essaya bien d'acheter la source en vue de construire elle-même le canal mais M. Aron préféra vendre à la Ville de Grasse.

À suivre...

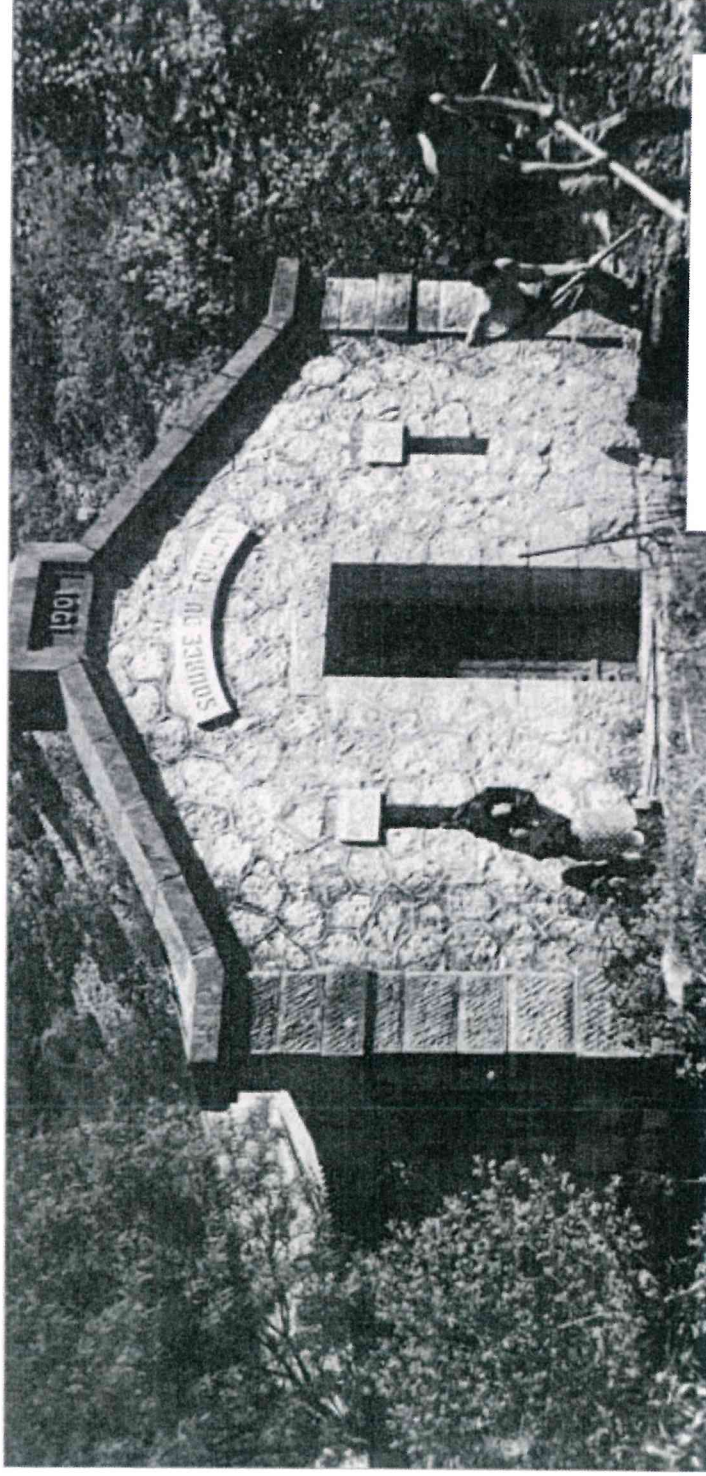


Canal de la Siagne

LA SAGA DU FOULON - ÉPISE 2

Canal du Loup ou canal du Foulon ? (1873-1885)

Grasse a acheté la source du Foulon pour être autonome mais c'était sans compter les prétentions de la Ville de Cannes et des Compagnies successives, concessionnaires du canal de la Siagne et du Loup. 12 ans de perdus pour alimenter Grasse en eau.



La source du Foulon © Pont et Chaussées

Par Jean-Pierre Froitzheim

Les plans réalisés par M. Just furent envoyés en Préfecture pour approbation mais, en 1876, l'ingénieur M. Delestrac le retourna en prétextant que le canal devrait être couvert et non à ciel ouvert. Il devra aussi charrier 500 litres/seconde, volume minimum pour pouvoir être subventionné au titre de canal agricole. C'est là le début des ennuis de Grasse. La source du Foulon ne débitait que 280 à 300 litres/seconde il fallait prélever 200 litres dans le lit du Loup, qui appartient à la concession du canal de la Siagne et du Loup. Mais là, on se heurte au privilège du décret de la concession de Cannes qui refuse d'abandonner quoi que ce soit de ses droits. On en revient donc au projet du

canal du Loup pour alimenter Grasse en eau.

Le canal du Loup devait être construit dans un délai de deux ans après signature de la concession par la Compagnie anglaise, sachant que l'enquête publique précise bien que « les travaux de la Siagne et du Loup sont [et non seront]... Le canal se compose d'un canal principal et de canaux secondaires. Il sera [et non il pourra être] alimenté par une dérivation du Loup ». Cela prouve bien que dans l'esprit du législateur, le canal de la Siagne et du Loup ne faisaient qu'un, et devaient être construits, sinon en même temps, au moins l'un après l'autre.

Faute d'avoir construit le canal du Loup dans le délai imparti dans le décret, en 1869, le conseil général des

Alpes-Maritimes demande la déchéance de la Compagnie. La guerre de 1870 mit fin aux poursuites, tandis qu'un nouveau délai de deux ans est accordé à la Compagnie. Par un arrêté du

2 janvier 1877, constatant la mauvaise volonté de la Compagnie, le ministre demande la déchéance de celle-ci. La Compagnie porte l'arrêt du ministre devant le conseil de préfecture, qui lui donne raison. Le ministre fait appel à son tour de cette sentence devant le Conseil d'État le 8 mars 1878, qui affirme les droits de la Compagnie, le 13 juin 1879, la maintenant libre d'exécuter la dérivation du Loup quand bon lui semblerait. De plus, le Conseil d'État décrète que la Ville de Grasse ne peut désormais dériver que 200 litres/seconde sur les 300 alors qu'elle est propriétaire de la source. Le conseil municipal de Grasse délibère le 18 décembre 1879 pour une nouvelle demande de déchéance.

On en revient donc au canal du Foulon. M. Pellegrin, qui avait repris le projet de ce canal, l'estime à un coût de 2 162 000 francs.

Se trouvant en difficulté financière, la Compagnie anglaise vend ses parts au Crédit Foncier d'Angleterre qui les revend 10 ans plus tard à la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage (S.L.E.E.) qui vient d'être créée.

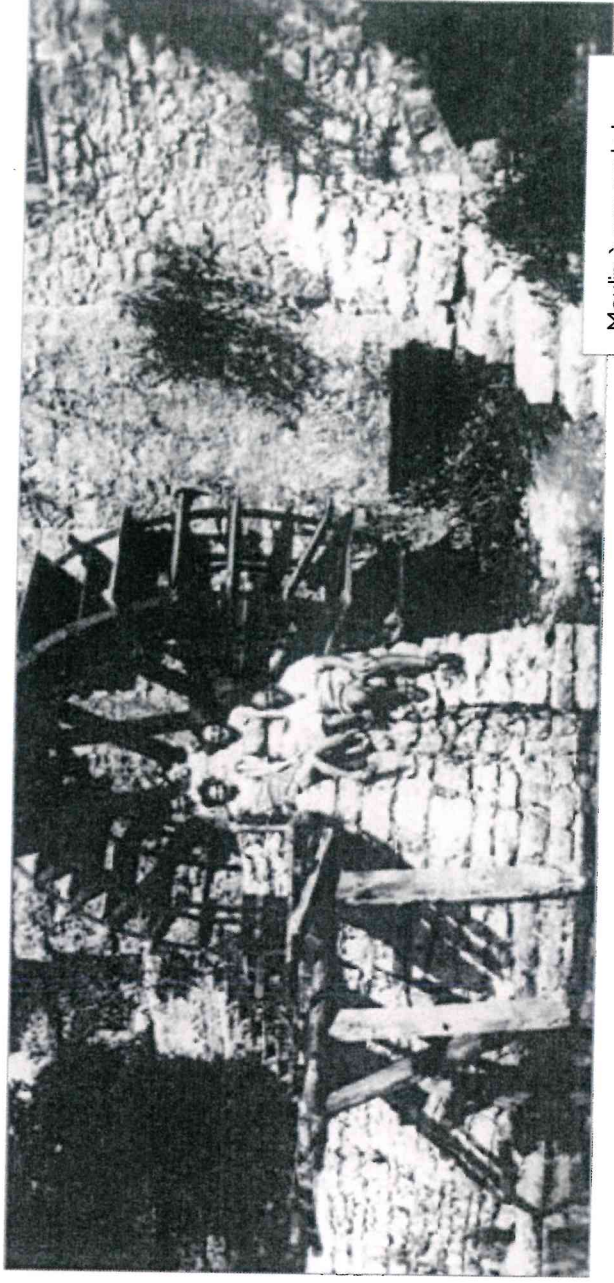
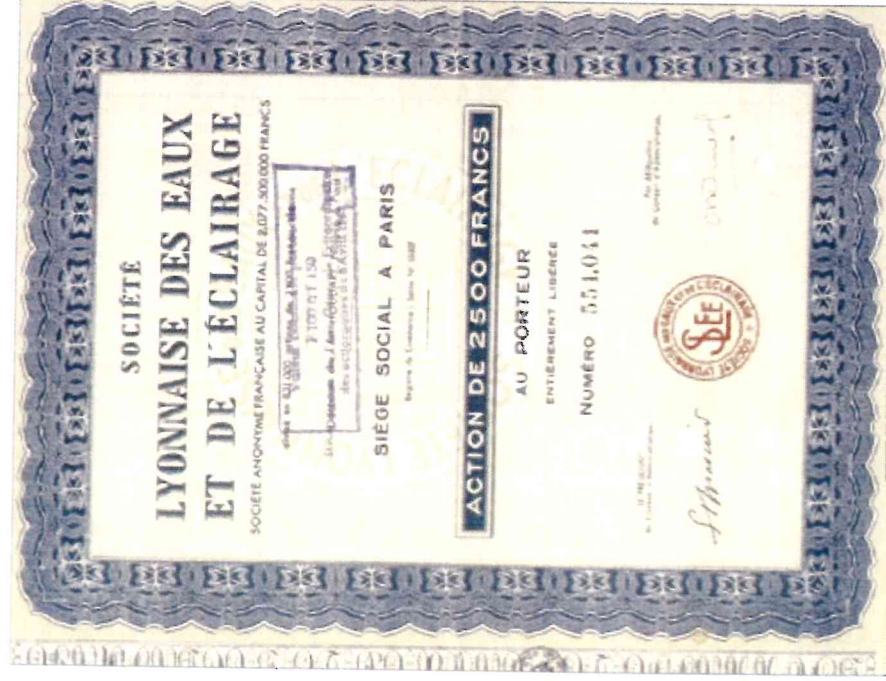
En août 1881, la S.L.E.E. se déclare prête à traiter définitivement en cas d'entente entre les Villes de Cannes, Grasse et elle-même. Grasse n'a pas d'autre solution. Ce n'est qu'en avril 1882 que la convention est signée. Le projet est présenté au ministère en juillet 1883, qui demande des modifications. La S.L.E.E. présente un avant-projet fin janvier 1884 mais fixe le devis à 5 500 000 francs, soit plus du double de l'estimation des Ponts et Chaussées. Bien évidemment, le Gouvernement refuse de subventionner une telle somme.

Le 6 août 1884, M. Léon Renaud, député des Alpes-Maritimes, prend contact avec le ministre, lui proposant de substituer le canal du Loup au canal du Foulon. Le texte de loi sur le canal du Loup est proposé à la Chambre des Députés qui le rejette. Mais la commission chargée d'étudier le projet à la Chambre accepte de repousser sa décision afin que Grasse puisse fournir une autre solution. En 1884, la commission accepte l'avant-projet proposé par Grasse et consent de déroger à la règle des 500 l/s pour qu'il puisse être subventionné comme canal agricole.

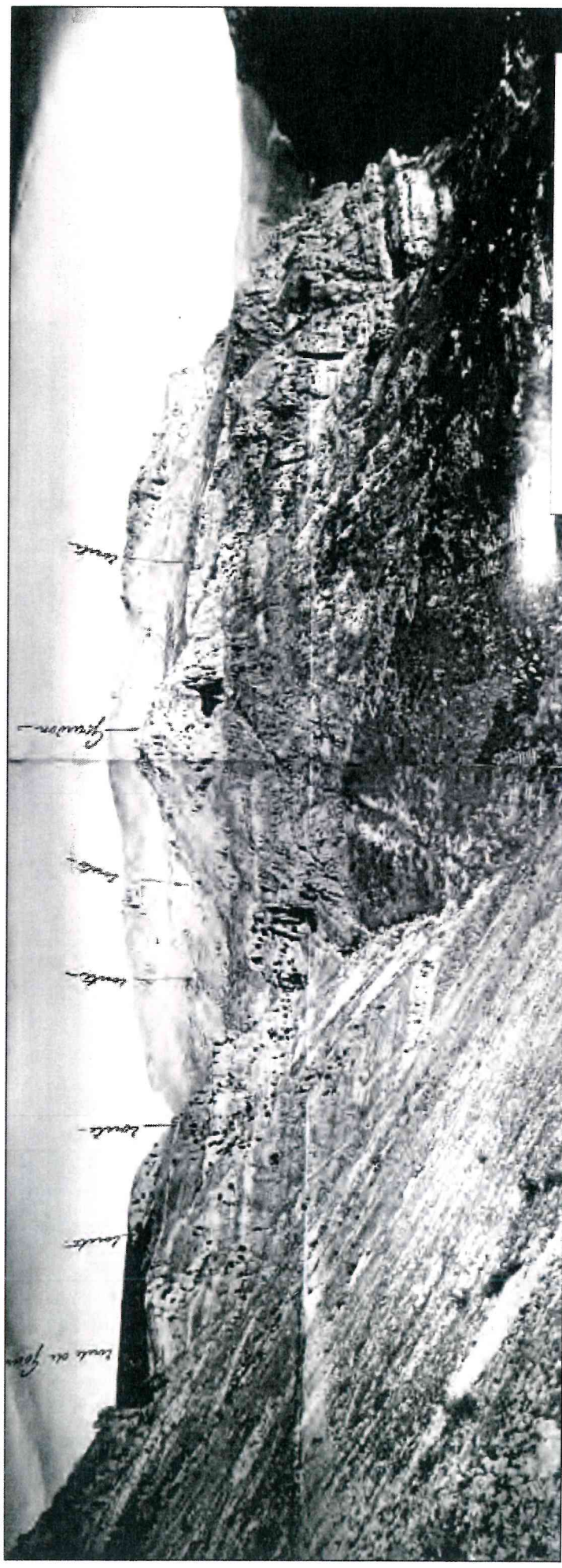
Passage en première lecture devant la Chambre le 15 juin 1885, qui repousse le projet à une forte majorité en raison des arguments du député Buffet, expliquant que le canal du Foulon n'est pas un canal agricole. Pour contrer l'argumentation de M. Buffet, M. Léon Chiris, député des Alpes Maritimes, demande au conseil municipal de Grasse de voter en urgence une délibération attribuant 180 l/s sur les 200 à l'agriculture. Suivant les circonstances, le canal est considéré, soit en canal agricole, soit en canal d'amenée d'eau.

Après avoir été rejeté en première lecture à une forte majorité par la Chambre des Députés, le projet est finalement accepté par le Sénat. Le 19 juillet, le projet de loi reçoit l'approbation de la chambre en deuxième lecture. Il est promulgué le 4 août 1885.

Le 19 décembre 1885, dans une délibération, le conseil municipal de Cannes s'oppose à ce que l'État subventionne le canal du Foulon, prétextant que la source est un affluent du Loup. À suivre...



Moulin à eau sur le Loup



Le tracé du canal en dessous du village de Gourdon

LA SAGA DU FOULON - ÉPISODE 3

La construction (1885-1949)

Le texte de loi étant voté, les démarches administratives, les études et les adjudications peuvent être lancées. Une taxe sur les vins, les alcools et les graisses est votée pour financer en partie la dépense des travaux.

Par Jean-Pierre Froitzheim

Une source du Foulon émerge sur le territoire de Gréolières, à 80 mètres du Loup, à l'altitude de 525 mètres, pour arriver à Grasse au château d'eau situé à 434 mètres. Situation idéale pour irriguer la ville et ses hameaux. Le parcours du canal est court - 22 kilomètres - si on le compare à d'autres ouvrages similaires mais il doit à la nature si accidentée des ter-rains qu'il traverse toute sa complexité. La pente générale est de 1,5 millimètre, soit 1,5 mètre par kilomètre. Le canal maçonné est construit en briques recouvert d'un enduit en ciment protégé par des dalles de pierre ou en ciment. 22 tunnels d'une longueur totale de 2 603 mètres, dont le plus long « le pas de la chèvre » mesure 800 mètres. La traversée des ravins s'effectue, soit à l'aide de siphons soit, par des ponts aqueducs. Un bassin partiteur au lieu-dit « les Adrets » au-dessus de Pré du Lac desservira Châteauneuf et Plasca-sier. Le deuxième réseau secondaire est celui de Saint Hilaire qui est appro-visionné directement par le château d'eau. Celui-ci dessert en priorité la caserne du Collet (actuellement Keller-

mann), qui n'aurait pas vu le jour sans le Foulon. Les communes comprises dans le périmètre peuvent souscrire des abonnements, celles-ci ne payant que l'eau consommée, alors que les Grassois payeront l'eau et le remboursement de l'emprunt.

Les frères Tombarel, négociants parfumeurs, ont acheté les terrains et le moulin jouxtant la source du Foulon en 1891. Quelques temps après, ils proposent de les revendre à la mairie. Les négociations débutent, puis sont rompues et l'affaire est portée en justice. Finalement, la commune achète les terrains et le moulin en décembre 1893. Ces terrains sont nécessaires pour assurer la couverture de la source et des 250 mètres de canal non encore couverts. En novembre 1900, le ministre de l'Agriculture refuse d'accorder le solde de la subvention prévue pour la couverture de la source au prétexte que le canal est un canal agricole et non un canal d'alimentation en eau potable. 250 mètres sur les 22 600 du canal sont donc agricoles. Quand l'administration préfectorale et la prison ont besoin d'eau, là, le canal est un canal d'eau potable.

En 1910, deux réservoirs sont construits, l'un à Roquevignon, à côté du château d'eau, l'autre au quartier des Adrets qui était initialement prévu à Magagnosc.

À la même époque, dans la plus pure inspiration haussmannienne, le maire de Grasse, M. Cresp, a l'idée de percer une rue centrale allant du Cours au boulevard Gambetta. N'ayant ni les moyens techniques ni financiers de le faire, la Ville se tourne vers le privé. Elle emprunte 4 500 000 francs et les confie à l'entreprise Blanchet, assortis du service de l'eau en affermage. Premier essai de privatisation, le projet est finalement abandonné.

Le 25 juillet 1885, les Ponts et Chaussées sont chargés de la surveillance des travaux. En juillet 1886, ceux-ci procèdent à des essais de percement de tunnel dans les Gorges du Loup pour en définir le coût et le volume de déblais, qui seront jetés dans le lit du Loup.

Le projet définitif est approuvé en mars 1887, par le ministère de l'Agriculture. Les travaux débutent en juin 1887 et sont menés de jour comme de nuit. En avril 1888, la Ville décide de couvrir les parties de canal situées dans les tun-

nels, permettant un bout de promenade de Grasse à Gréolières.

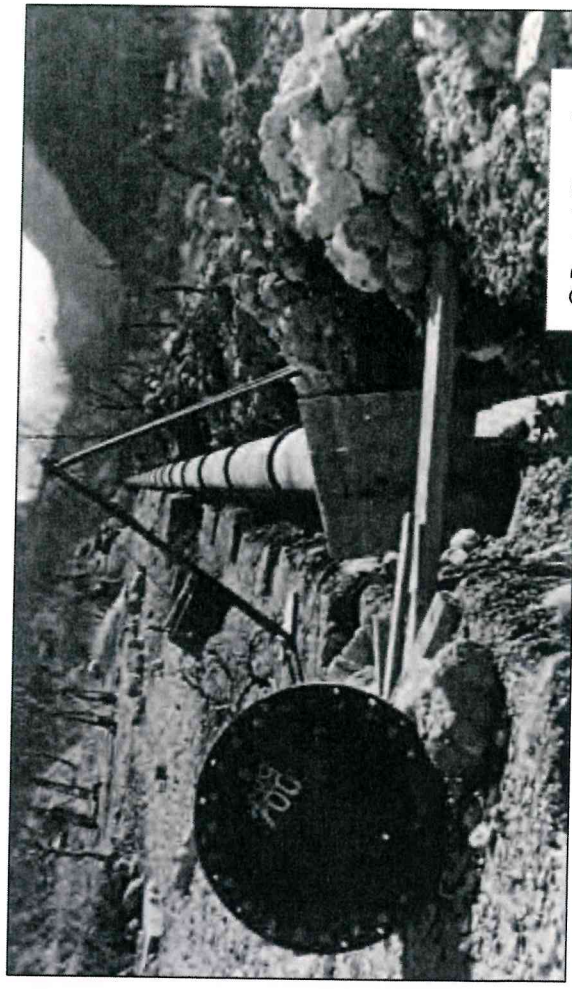
Le 21 juillet 1889, une grande fête est organisée à Grasse pour l'inauguration du château d'eau et l'arrivée de l'eau. Étaient notamment présents Léon Chiris et Léon Renaud, députés des Alpes-Maritimes, Ernest Roure, maire de Grasse, et Maurice Rouvier, Grassois, député des Alpes-Maritimes et ministre des Finances. Ce dernier en profite pour décorer de l'ordre du mérite agricole M. Pellegrin, le concepteur du projet. Le 10 mai 1891, la fontaine de Plascassier, alimentée par le Foulon, est inaugurée.

Mais à peine inauguré, le canal donne des signes de faiblesse. Sa fragilité résulte de sa mauvaise conception, des terrains traversés et des éboulements fréquents. C'est surtout le cas au quartier des Fontainiers où il a fallu entreprendre de nombreux travaux de renforcement. Heureusement, dans cette zone, une source émerge juste au-dessus du canal. Située à 100 m en aval de la source du Foulon et d'un débit de 30 à 50 l/s, elle émerge sur un terrain communal appartenant à la Ville de Cipières. À de multiples reprises, on a donc eu recours à cette source pour pallier les défaillances du Foulon. Avec la déclaration d'utilité publique de captage et d'adduction ainsi que l'achat de la source des Fontainiers en mars 1963, on augmente, de ce fait, le volume d'eau du canal.

À suivre...



Ancienne conduite en tôle d'acier © IPF



© Pont et Chaussées

CANAL DU FOULON - ÉPISODE 4

La reconstruction (1939-1988)

En novembre 1926, près de 3 000 000 francs ont été dépensés pour l'entretien du canal sans qu'il ne soit réalisé de grands travaux. En octobre 1938, on estime le coût des réparations depuis cinquante ans de service à 20 fois la dépense initiale. Pour la petite histoire, Cannes met en service une troisième pompe dans le lit du Loup pour approvisionner le canal du Loup, en toute irrégularité.

Par **Jean-Pierre Froitzheim**

La guerre de 1939-1945 arrive : Contrairement à ce que l'on peut penser, c'est à cette période que le devenir du canal engendre le plus de réflexions. On étudie ainsi les diverses solutions qui pourraient améliorer l'alimentation en eau de la ville. Deux alternatives se présentent : construire un canal latéral à celui existant, ou revoir de bout en bout le canal, en y effectuant toutes les réparations nécessaires, tout en le surélevant en prévision des 100 l/s supplémentaires qui pourraient être enfin attribués.

Au sortir de la guerre et à la suite des études réalisées dans la première moitié des années 1940, un arrêté du 6 mai 1949 déclare les travaux d'utilité publique. Le 1^{er} septembre 1949, le ministre de l'Agriculture alloue une subvention de 55 % des dépenses. Avec l'attribution des 100 l/s supplémentaires, le 18 avril 1950, le canal pourra transporter 350 l/s. Il est reconstruit en tuyaux de tôle d'acier assemblés les uns aux autres par des joints de caoutchouc sur l'ancien canal maçonné. Ces tuyaux sont posés sur des supports en béton de quelques centimètres à 3 mètres de haut (soit plus ou moins 10 000 supports). Par ailleurs, le réseau de distribution en ville est totalement repensé : 10 réservoirs sont construits autour de la ville ainsi que dans les villages approvisionnés par le Foulon, représentant 22 000 m³, soit 9 heures de distribution. Les travaux s'étalent entre octobre 1950 et juillet 1957.

À diverses reprises, on tente de changer le système de distribution à la jauge par des compteurs. Mais, avec la forte déclivité de la ville, le système s'avère très difficile à mettre en œuvre. Avec le système à la jauge, le gaspillage est important puisque, une fois pleines, les cuves situées sous les toits déversent le surplus dans les égouts. Avec l'eau distribuée au compteur, on utilise vraiment l'eau que l'on consomme. L'eau à la jauge ayant un débit constant, elle nécessite donc des conduites plus petites. Tandis que l'eau au compteur demande des conduites plus appropriées car la consommation s'effectue, en grande partie, aux mêmes heures mais avec beaucoup moins de gaspillage. Lors des gros travaux de distribution des années 1950, le projet de pose de compteurs revint d'actualité. Cela imposerait de très gros frais à la Ville, qui s'engage finalement à financer la pose

des compteurs. À titre indicatif, le remplacement des compteurs comporte la pose de 19 km de colonnes montantes, de 60 km de canalisations à l'intérieur des appartements et le percement de 4 000 murs et de 6 000 cloisons.

Révision des concessions d'abonnement pour l'irrigation agricole en aout 1968 ; en effet, suite au changement de propriétaires, des terrains agricoles sont vendus en terrains constructibles, 280 abonnés sont révisés sur un total de 294 concernés.

Les tuyaux des années 1950 sont de mauvaise qualité et s'oxydent rapidement, demandant un entretien constant. De la fin des années 1970 au début des années 1980, il a été appliqué 8 510 tonnes de peinture sur les 13 570 mètres en tôle, qui représentent une surface de 25 000 m². Durant cette période, on effectue uniquement de l'entretien mais on réfléchit aussi pour savoir si on entreprend des travaux en vue de sauvegarder le canal (gros entretien) ou de le pérenniser (gros travaux). Finalement on l'a à peine sauvegardé. Mais on manque toujours d'eau puisque la consommation d'eau est passée de 250 litres par habitant en 1948 à 500 en 1980. Une solution serait de créer une retenue d'eau inter-saisonnière de 1 100 000 m³ pour les mois d'été, proche de la source du Foulon. En 1986, la conduite sous le village de Gourdon étant très endommagée, on songea à l'abandonner et à construire à sa place un tunnel de 1 800 mètres de long, le tuyau placé à l'intérieur pouvant servir de réservoir en cas d'accident sur le parcours en amont. La réserve est estimée à 12 000 m³. Mais on envisage aussi le déplacement du canal, deux tracés sont proposés, abandonnant totalement l'assiette de celui d'aujourd'hui. Tous ces beaux projets sont restés dans les placards, faute de volonté politique ou financière.

On manque de plus en plus d'eau. On fait donc appel à plusieurs reprises à la Lyonnaise des Eaux pour combler ce manque. La privatisation arrive à pas de loup. Le service des Eaux de la Ville de Grasse -qui fonctionne sous forme de régie municipale- envisage de confier dans un premier temps la gestion des quittances à la Lyonnaise, ce qui fut fait ; plus tard, en 1988, un contrat d'affermage lia la Ville à la Lyonnaise. Depuis, le canal est en quasi abandon. Il suffit de s'y promener pour juger par soi-même. Quel sera son avenir ? Le temps presse...

